Image not found or type unknown

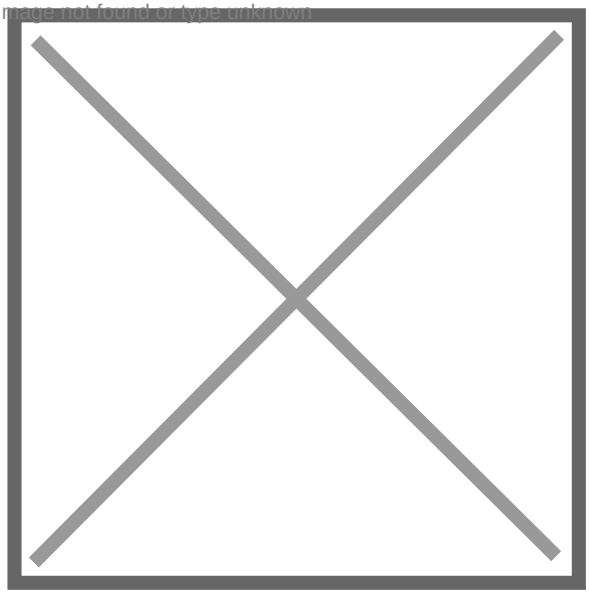

La société d'huissiers ne veut pas représenter mon chéque .

Par **mykeul59**, le **21/05/2010** à **15:34**

Bonjour,

j'ai un petit probleme au niveau d'un chéque qui n'a pas pu etre payé .
En effet , j'étais à la Caisse d'épargne , mon compte présentait un solde débiteur de 185,41 € , comme je ne pouvais pas leur régler cette somme ils ont décidé de cloturer mon compte et de faire appel à une société civile professionnelle d'huissiers pour récuperer cette somme , donc je la dois à cette société.
Ma concubine a commençé à rembourser 30 € et il lui reste 155,41 à leur faire parvenir .
Du cout , ma concubine a fait ce fameux chéque de 155,41 qui a été impayé pour cause solde débiteur .
Entre deux il y a eu une rentrée d'argent pour pouvoir régler cette somme et on a l'a fait bloquer à son centre financier pour que cette société d'huissiers puisse récupérer ce montant .
Or , ils ne veulent pas représenter le chéque pour récupérer cette somme.
Donc , ils nous envoient des lettres d'avis de saisie .
Pourriez vous nous dire ce que l'on risque ou si l'on a rien à craindre . Merci .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés